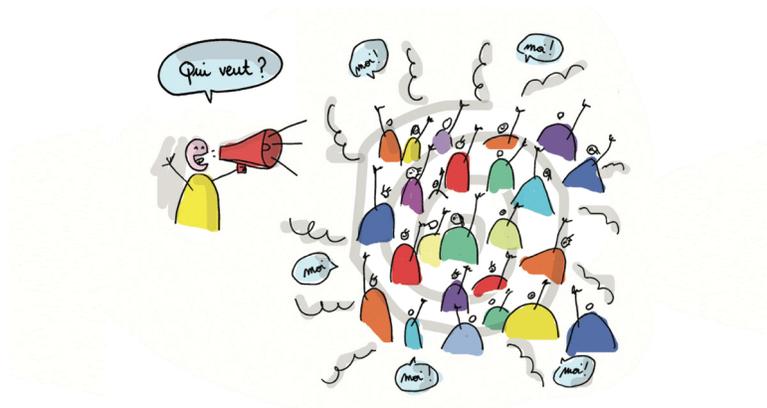


Accueil / Article / 10 types d'Assemblées Citoyennes



10 types d'Assemblées Citoyennes

Article | [Ondine Baudon](#)

1 décembre 2021

Afin d'accompagner les
communes dans leur partage

du pouvoir avec les habitants nous les accompagnons a créé des Assemblée Citoyennes.

Pour ne pas partir de rien dans la réflexion nous vous avons théorisé et dessiné 10 types d'assemblées à partir d'exemples en France et dans le monde.

Cette typologie est loin d'être exhaustive ou normative elle est une base de réflexion à transformer pour créer des assemblées qui correspondent à la réalité des territoires dans lesquelles elle sont mises en place.



1. Assemblée informative

Description



Les **élus municipaux** convoquent les habitants pour leur **donner des informations** sur un projet en cours. Les **habitants** peuvent **poser des questions** et relayer auprès des autres habitants.

Exemple : Les élus décident de passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires et font une réunion publique pour informer les habitants.

Processus



1. Les élus et les agents **construisent un projet**



2. La **décision est actée** au Conseil Municipal



Niveau de participation : **Information**

Qui prend l'initiative ? **Les élus**



3. Les élus **informent les habitants** de la décision qui a été prise



4. Les habitants **diffusent l'information** dans la commune

Critères



Points forts : transparence



Points faibles : pas de partage de la décision



Peut-on être citoyen sans être informé ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes



2. Assemblée consultative

Description



Les élus municipaux convoquent les **habitants** pour qu'ils **donnent un avis sur un projet**. Les avis sont entendus par les élus et les agents et peuvent venir modifier, ou non, le projet.

Exemple : Les élus font des réunions publiques pour recueillir l'avis des habitants sur le choix de passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires.

Processus



1. Les élus et les agents **construisent une proposition**



2. Les habitants **donnent un avis** sur cette proposition



Niveau de participation : **Consultation**

Qui prend l'initiative ? **Les élus**



3. Les élus et les agents **amendent/modifient le projet** en fonction des avis



4. La **décision est actée** au Conseil Municipal

Critères



Points forts : transparence, apport d'idées et renseigne sur la perception des habitants



Points faibles : pas de partage de la décision



Peut-on prendre des décisions sans prendre en compte l'avis des premiers concernés ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes

3. Assemblée délibérative mixte



Description



Les habitants, des élus municipaux et des agents construisent ensemble un projet. Des allers-retours avec le groupe d'élus majoritaires sont organisés jusqu'à la décision finale.

Exemple : Des élus ou des habitants souhaitent passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils réfléchissent sur la faisabilité et organisent des sessions pour y travailler ensemble.

Processus



1. Un habitant ou un élu a une idée.



2. Les élus, habitants et agents explorent la faisabilité technique et budgétaire



3. Les élus, agents, habitants construisent la proposition



4. La décision est actée au Conseil Municipal.

Critères



Niveau de participation :
Co-construction



Qui prend l'initiative ?
Les élus et les habitants



Points forts : l'avis des habitants impacte directement la décision. Les élus apprennent des habitants et les habitants apprennent des élus.



Points faibles : Prend du temps, ralentit le processus de décision



"Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi"
Gandhi et Mandela

4. Assemblée délibérative non mixte



Description



Les habitants construisent ensemble un projet. Ils prennent l'avis des élus puis écrivent une délibération qui passe en Conseil Municipal.

Exemple : Des habitants souhaitent passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils travaillent le projet en lien avec des agents et des élus. Ils proposent le vote de la délibération au Conseil Municipal.

Processus



1. Des habitants ont une idée



2. Les habitants interpellent et consultent les élus sur le projet



3. Les habitants auditionnent les acteurs, débattent et construisent une proposition



4. La délibération est à l'ordre du jour du Conseil Municipal, elle est validée, ou non en fonction du vote majoritaire des élus.

Critères



Niveau de participation :
Co-construction



Qui prend l'initiative ?
Les habitants



Points forts : liberté de proposition des sujets, pouvoir d'agir des habitants



Points faibles : risque de démotivation car peut ne pas aboutir à une validation en Conseil Municipal si les élus ne sont pas d'accord, risque de perte de pouvoir d'agir des élus



Les habitants ont-ils besoin des élus pour construire des projets ?

5. Assemblée "Garde-fou"



Description

Les habitants ont une **fonction de vigie**, de suivi, de veille éthique sur le **fonctionnement**, les **projets municipaux** et le **programme politique**. Ils rendent compte à la population et aux élus de leurs travaux.

Exemple : Des habitants observent l'avancement des promesses de campagne dont celle du 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils contrôlent comment se met en place le processus d'association avec les habitants.

Processus



1. Un groupe se constitue et clarifie ses missions et son rôle autour de l'observation du fonctionnement municipal



3. Le groupe d'habitants se réunit pour faire un **point d'observation** sur le fonctionnement, les projets municipaux et le programme politique



2. Ce groupe est présent en observation dans les différentes réunions de la mairie.



4. Le groupe rend compte aux habitants et aux élus des observations et propose des solutions pour dépasser les problématiques rencontrées

Critères



Niveau de participation : Information



Qui prend l'initiative ? Les habitants



Points forts : contrôle citoyen, lanceurs d'alerte, garants du processus et des résultats



Points faibles : risque d'un faible impact sur la décision, demande beaucoup temps d'investissement bénévole



En démocratie, les élus ont-ils besoin d'être contrôlés ?

6. Assemblée d'interpellation locale



Description

Les habitants se saisissent d'une question, ils réunissent un certain nombre de signatures qui déclenche la création de l'Assemblée et la **négociation avec les élus municipaux**.

Exemple : Des parents d'élèves s'organisent, créent une Assemblée et grâce au processus échangent avec les élus qui finissent par adopter une position claire sur une restauration scolaire 100% bio et locale.



Bla bla bla!

1. Un groupe d'habitants discute entre eux sur une **problématique identifiée** et décide d'élaborer une pétition



2. Ils vont faire signer la pétition en porte-à-porte



3. Ils portent la **pétition à la mairie**



4. Ils s'organisent en **Assemblée avec les élus** pour exposer les détails de la problématique et porter la voix des signataires



5. Le **Conseil Municipal** se positionne

Critères



Niveau de participation : Négociation



Qui prend l'initiative ? Les habitants



Points forts : possibilité de mettre des sujets à l'agenda des élus



Points faibles : La posture de négociation peut être binaire, voire contre-productive



Les habitants peuvent-ils imposer aux élus de se positionner sur certains sujets qu'ils jugent importants ?

7. Assemblée d'interpellation nationale



Description



Les habitants et les élus se saisissent d'une question qui n'entre pas dans les compétences de la municipalité. Ils s'organisent en Assemblée pour faire pression sur l'intercommunalité, le Département, la Région, l'État, ou l'Europe pour faire advenir leur demande.

Exemple : Des parents et des élus locaux s'organisent en assemblée pour créer une régie régionale de production alimentaire locale pour faire une restauration scolaire 100% bio et locale. Ils demandent à la Région et à l'État des moyens pour faire aboutir ce projet d'intérêt général.

Processus

Diabla bla!



1. Des élus et des habitants s'organisent autour d'un projet ou d'une contestation



3. Ils créent une Assemblée qui décide de la stratégie et écrit la demande



2. Ils mobilisent d'autres habitants



4. Ils portent leur demande à l'intercommunalité, au Département, à la Région, à l'État, ou à l'Europe et font pression par différents moyens de mobilisation



Niveau de participation : **Négociation**



Points forts : légitime l'action des élus locaux, crée un lien de confiance, une coalition entre les élus et les citoyens pour la défense des intérêts locaux



Qui prend l'initiative ? **Les habitants et/ou les élus**



Points faibles : l'Assemblée n'est pas liée directement au pouvoir de décision donc risque de ne pas pouvoir aboutir, risque d'instrumentalisation par les élus pour faire valoir des intérêts personnels



Les habitants peuvent-ils se positionner sur des sujets qui touchent leur quotidien, même s'ils ne font pas partie des compétences de la commune ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes

8. Assemblée Référendaire



Description



Les habitants et/ou les élus municipaux saisissent l'Assemblée Référendaire sur un sujet. Les membres de l'Assemblée **auditionnent** les personnes "pour" et les personnes "contre". Ils écrivent une proposition de vote et la **décision est prise** directement par référendum local.

Exemple : Un groupe d'habitants souhaite que les cantines passent au 100% bio et local. Ils saisissent l'Assemblée Référendaire. L'Assemblée rencontre les parties prenantes "pour" et "contre" et soumet une proposition de vote à l'ensemble des habitants de la commune.

Processus

Diabla bla!



1. Un groupe d'habitants et/ou d'élus réfléchit sur un sujet



3. L'Assemblée **auditionne** les parties prenantes



2. Ils portent la proposition à l'Assemblée Référendaire



4. L'Assemblée **rédige la question du référendum** et les informations nécessaires pour voter



Niveau de participation : **Décisionnaire**



Points forts : appel à un positionnement de chaque habitant, crée du débat local, forte légitimité de la décision



Qui prend l'initiative ? **Les habitants et/ou les élus**



Points faibles : risque de manque d'information nécessaire pour voter, risque d'instrumentalisation politique d'un groupe ou d'élus pour cliver à des fins électoralistes, vérifier les possibilités légales



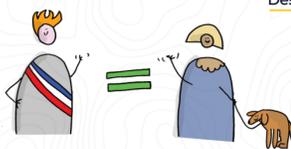
Tout le monde est-il légitime pour décider ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes

9. Assemblée Décisionnaire



Description



L'Assemblée est composée d'**élus municipaux** et d'**habitants** qui ont le même statut, le **même niveau de pouvoir** et qui prennent l'ensemble des décisions pour la commune. Cette Assemblée se substitue au Conseil Municipal.

Exemple : Ce groupe décide collégialement de la mise en place de cantines 100% bio et locales.

Processus



1. Le groupe d'élus et d'habitants se **réunit en Assemblée** dans une enceinte officielle



3. Le Conseil Municipal **enregistre la décision**



2. L'Assemblée **délibère sur une question**

Critères



Niveau de participation :
Co-construction / Décisionnaire



Points forts : égalité entre les élus et les habitants désignés pour siéger dans l'Assemblée.



Qui prend l'initiative ? **Le groupe d'habitants et d'élus**



Points faibles : risque de prise de pouvoir par un lobby d'habitants. Pose la question de la désignation des habitants, quelle légitimité ? Quelle légalité ?



La démocratie a-t-elle encore besoin du suffrage universel ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes

10. Assemblée Budgétaire



Description



Option 1 : Les **habitants**, les **élus municipaux** et les **agents** travaillent ensemble le **budget global de la commune**. Des allers-retours sont faits avec l'ensemble de la population pour arbitrer sur les grands projets.

(Option 2) : Les élus décident de mettre en place un budget participatif. Des habitants proposent des projets. L'ensemble de la population est appelé à voter pour choisir les projets à réaliser.

Processus pour l'option 1



1. L'Assemblée **prend connaissance** des budgets de la commune et des possibilités d'investissement et de fonctionnement



3. L'Assemblée **arbitre**, choisit les projets, à mettre en place en fonction des contraintes techniques et financières



2. Les habitants, les élus et les agents **proposent des projets**



4. Le Conseil Municipal **vote** le budget



Niveau de participation :
Co-décision



Points forts : le budget c'est le nerf de la guerre, le travailler ensemble permet d'avoir de vraies marges de manœuvre



Qui prend l'initiative ?
Les habitants, les agents et les élus



Points faibles : complexité de la mise en œuvre et de la compréhension des enjeux, risque de remise en question des projets proposés dans le programme politique des élus



Peut-on co-décider le budget municipal ?

Les 10 types d'Assemblées Citoyennes

Navigation

[La coopérative](#)

[Accompagnements](#)

[Le réseau](#)

[Ressources](#)

[Démocratie
directe](#)

[Assemblée
citoyenne](#)

Nos

ressources

[Cartographie](#)

[Lundis en
commun](#)

[Blog](#)

[Le
documentaire](#)

Accès direct

[Devenir
sociétaire](#)

[Revue de presse](#)

[Contact](#)

Infolettre

Recevez toutes les deux semaines un e-mail regroupant toutes les dernières nouvelles de Fréquence Commune.

[S'abonner](#) →

Pour nous
suivre

